

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 28/2021

le 8 décembre 2021

Information concernant le postulat de Mme Nicole Rivet (PS) « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre continue et fluide le long du lac »

10.03-2111-PAD-rc-Comm28-Postulat-Rivet-Voie-cycliste.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité informe ci-dessous au sujet du postulat de Mme Nicole Rivet (PS) « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre, continue et fluide le long du lac » déposé lors de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2020.

La Municipalité partage le but de l'interpellatrice visant à assurer des infrastructures compatibles et appropriées à la mobilité des deux roues légers. Depuis le dépôt du postulat, plusieurs facteurs d'améliorations ont modifié favorablement la sécurisation et la fluidité du passage des cycles le long du lac (RC 780) sur le territoire communal compris entre Vevey et Montreux.

Réponses de la Municipalité :

À ce jour, deux tronçons sont en cours de réalisation dans le cadre du chantier relatif au préavis N° 8/2020 « Demande d'un crédit de Fr. 4'210'000.-- pour l'assainissement de la rue d'Entre-deux-Villes et la route de St-Maurice (Maladaire) ainsi que le remplacement des équipements d'éclairage public et la remise à niveau de feux de signalisation ». Ce projet intègre la remise à niveau et la sécurisation des bandes cyclables. Les différentes remarques de la part des services compétents du Canton ont été intégrées au projet d'exécution, améliorant encore la sécurité des bandes cyclables.

Le tableau ci-après dresse l'inventaire des tronçons de bandes cyclables, de leurs caractéristiques et de leur mise en service pour ceux concernés par les travaux précités.



Inventaire des voies cyclables le long de la RC 780 / Route de St-Maurice (état - octobre 2021)

Tronçon n°	de	à	caractéristiques	mise en service	longueurs (m)
1	limite avec Vevey	Av. E. Muller	existantes - discontinues - secteur "en cours de travaux"	été 2022	330
2	Av. E. Muller	Av. des Terreaux	sans bandes cyclables - mixité de trafic - Bourg *	-	370
3	Av. des Terreaux	Av. des Baumes	sans bandes cyclables - mixité de trafic - Bourg *	-	100
4	Av. des Baumes	Ch. du Cèdre	existantes - continues - sectoriellement avec voies BUS	en service	1'270
5	Ch. du Cèdre	limite avec Montreux	existantes - secteur "en cours de travaux"	fin 2021	440
Totaux :			Longueur des 5 tronçons		2'510
			Longueur des tronçons avec bandes cyclables		2'040
			Longueur des tronçons sans bandes cyclables		470

* Remarques: en raison de la configuration des lieux, des places de stationnement, des dimensions de la chaussée et des voies de présélection il n'est pas possible d'intégrer des bandes cyclables sur ces tronçons (cf. normes VSS, BPA).

Améliorations réalisées par tronçons :

Tronçons N° 2 et N° 3 : Sur ces tronçons traversant le bourg historique, la faible largeur disponible de la chaussée ne permet pas de garantir une bande cyclable continue. Le choix fait lors de la réfection de la Grand-Rue en 2013 a été de maintenir suffisamment de places de parc pour les commerces, ce qui rend impossible la création de bandes cyclables continues. Dans ce contexte, nous parlons de mixité de trafic et, au vu de la configuration de ce tronçon, le passage des cycles dans le flux de trafic permet une régulation naturelle de ce dernier. En revanche, des « sas vélos » sont existants au carrefour avec l'avenue des Terreaux et l'avenue des Baumes. L'installation de « tourner-à-droite » en phase de feux « au rouge » a été analysée. Pour les cycles, cette adaptation n'est pas possible car lesdits carrefours ne répondent pas aux critères de sécurité édictés par le Bureau de prévention des accidents (BPA), notamment sur la question de la visibilité, pour leur équipement. Dans le cadre des travaux en cours relatifs au préavis N° 8/2020, il est prévu de prochainement optimiser ces deux carrefours avec l'installation complémentaire de feux vélos et une programmation favorisant ceux-ci (libération anticipée de quelques secondes par rapport aux véhicules routiers).

Améliorations en cours de réalisation :

Tronçon N° 1 : Le projet en cours de réalisation (cf. tableau ci-dessus) prévoit des bandes cyclables continues sur l'entier du tronçon et dans chaque sens, pouvant être partagées avec les voies réservées au bus. Au droit des places de parc, direction Vevey, la largeur de la bande cyclable est augmentée pour éviter tout conflit avec les voitures stationnées longitudinalement. Les grilles de récolte des eaux de chaussées sont supprimées et remplacées par des gueulards intégrés dans les bordures de trottoir (identiques à celui existant sur la route de St-Maurice). En outre, au droit des feux (carrefour avec l'av. Edouard-Müller et traversée piétonne en face de la société Nestlé), des « sas avancés pour les vélos » sont prévus, ainsi que des « feux vélos » permettant la libération anticipée de ceux-ci de quelques secondes par rapport aux voitures, facilitant l'insertion dans le flux de circulation. Par ailleurs, le panneau « tourner-à-droite au rouge » depuis la rue d'Entre-deux-Villes sur l'avenue Edouard-Müller, déjà installé, sera pérennisé, de même que celui entre l'av. Edouard-Müller et la rue d'Entre-deux-Villes. Il est par ailleurs à noter l'existence d'un itinéraire cycliste sécurisé alternatif, sans feux et sans trafic routier, via le quai Roussy, qui rejoint ensuite la Grand-Rue par la rue du Château.



Tronçon N° 4 : Ce tronçon ne présente pas de modification en raison de sa récente réalisation. Les tourner-à-droite au rouge pour les cycles ont été récemment installés à l'intersection avec la route de Chailly.

Tronçon N° 5 : Les travaux sur ce tronçon se sont récemment terminés, à l'exception des marquages définitifs. Les bandes cyclables ont été maintenues. Les grilles de route ont été remplacées par des modèles ayant une largeur réduite au strict minimum et une géométrie la plus favorable possible pour les cycles. Au carrefour avec le chemin du Vallon, la réfection complète des feux a permis de nombreuses améliorations, notamment la création de sas avancés sur la route de Saint-Maurice et sur le chemin du Vallon et la mise en place de feux vélos spécifiques permettant leur libération anticipée. La phase des « réglages fins » de ces feux va prochainement débiter. En outre, une coordination a été faite avec la commune de Montreux qui prévoit la continuité des bandes cyclables sur l'avenue du Lac à Clarens lors des prochains travaux de réfection prévus. Pour finir, une réflexion est en cours au sein du Service de l'urbanisme et des travaux publics (SUTP) sur le réaménagement des places de parking de la Maladaire (côté « lac » de la route), afin notamment d'augmenter de façon importante la quantité et la qualité du stationnement pour les vélos. Cela devrait se concrétiser d'ici au printemps prochain.

Autres démarches en cours :

Dans le courant du mois d'octobre 2021, le SUTP a rencontré une délégation de l'association Pro Vélo Riviera. Pour les projets futurs, l'association sera consultée dans les phases préliminaires d'étude afin d'intégrer les mesures appropriées en faveur des cycles. Il en est de même pour la coordination des différents réseaux de mobilité douce en connexion avec les communes limitrophes.

Suite à la démarche


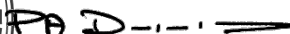
Ainsi, les mesures prises permettent d'améliorer et de fluidifier la circulation cycliste le long du tronçon boéland.


Toutefois, ces mesures ne répondent que partiellement aux demandes du postulat, qui était d'avoir une voie cycliste sûre, continue et fluide entre Villeneuve et Vevey.

La récente « Stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2035 » prévoit que l'axe Vevey-Villeneuve devienne un axe du réseau structurant cycliste cantonal. Ces derniers ont pour but d'offrir une protection optimale des cyclistes, grâce à des aménagements séparés du trafic motorisé, voire des piétons. Ainsi, nous avons pour ambition de mener, en coordination avec Montreux, Villeneuve, Vevey et Veytaux, une étude de faisabilité pour une voie cyclable répondant à ces critères.

Toutes les informations nécessaires vont seront données en temps opportun.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :  Le secrétaire : 

 **DE LA TOUR-DE-PEILZ**

Sandra Glardon Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Postulat de Madame Nicole Rivet (PS)

Adopté par la Municipalité : le 22 novembre 2021



Postulat pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac.

La Tour-de-Peilz le 03.08.2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En septembre 2018, 88,54% des citoyennes et citoyens de notre commune soutenaient l'arrêté fédéral concernant l'inscription des voies cyclables dans la constitution, marquant ainsi un soutien clair à la pratique du vélo.

La proposition s'inscrit dans la continuité de cette votation. Elle émane d'un groupe de conseillères et conseillers interpartis des cinq communes concernées par l'axe Villeneuve – Vevey avec l'appui de PRO VÉLO Riviera. Ce groupe considère que la situation de la mobilité cycliste sur la RC780a nécessite rapidement une amélioration qualitative assurant sécurité, fluidité et bien-être des cyclistes.

Le groupe de travail fait les constats suivants :

- une trop modeste place est laissée au trafic cycliste sur cet itinéraire. Certes, des bandes cyclables existent ici ou là de même que quelques adaptations de carrefours.

Malheureusement, ces aménagements ne sont souvent mis en place qu'au gré d'interventions de réfections de tronçons de route relevant des agendas communaux, ce qui génère des manques et des incohérences sur le trajet. Dans certaines situations, la pesée des intérêts semble nettement vouloir favoriser le trafic motorisé aux dépens de la mobilité cycliste (par ex. : suppression de la bande cyclable pour des places de parc, pour une présélection, etc.).

- le rapport *CORAT Schéma directeur d'aménagement de la RC 780A entre Chardonne et Veytaux (2016¹)* - qui n'inclut pas Villeneuve rappelons-le - propose diagnostics et principes généraux. Il constate notamment que « *la sécurité est insuffisante pour les cycles en présence d'un trafic dense, de lignes de bus et de poids lourds. Les deux tiers de l'axe ne sont pas suffisamment équipés. Il existe des bandes cyclables bilatérales ou unilatérales, mais les discontinuités sont importantes. Les bandes cyclables s'interrompent notamment à l'approche de certaines intersections (présélections TIM pour trafic motorisé individualisé), au droit des îlots centraux et des arrêts de bus.* » (p. 49).

À partir des arguments figurant dans l'annexe 1, le groupe de travail propose les objectifs suivants qu'il conviendrait d'atteindre à court terme et des exemples de mesures pour y parvenir :

- une **sécurité** accrue sur tout le parcours. Par exemple :

- en accordant une attention aux obstacles de bord de chaussée comme les grilles d'évacuation des eaux de pluie ;
- en séparant de manière plus marquée les flux entre cyclistes, trafic motorisé et piétons (piste cyclable séparée lorsque la vitesse du trafic est plus grande que 30 km/h, possibilité de remonter les files de voitures à l'arrêt, etc.) ;

¹ Certaines préconisations ont été réalisées depuis mais restent marginales

- une **fluidité** et une rapidité qui permettent aux cyclistes d'être concurrentiels avec le trafic motorisé pour des courts trajets (-> 10 km environ), par exemple en aménageant des sas dans les carrefours, en proposant une « vague verte » et des feux cyclistes, etc. ;

- une prise en compte sur le trajet de **dimensions de bien-être** pour favoriser la cohabitation de tous les usagers et l'attractivité touristique de la Riviera, par exemple par une végétalisation, une signalétique harmonisée, etc.

A ces fins, nous demandons

- que la Municipalité se coordonne avec les autres exécutifs concernés et avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin que soit réalisée à court terme une voie cycliste sûre, continue et fluide entre Villeneuve et Vevey. Le SAI pourrait par exemple piloter le projet en y associant des représentants de Villeneuve.
- que lorsque les agendas d'investissements communaux ne permettent pas cette réalisation rapidement, des mesures provisoires par marquages, incluant le cas échéant ou un des tronçons alternatifs à la RC 780a par un parcours alternatif, soient entreprises.

Nous vous remercions de l'attention accordée. Nous sommes conscientes et conscients que ces demandes nécessitent une mobilisation, une ambition et un courage importants. Nous vous invitons à soutenir largement cette proposition.

Aussi nous demandons que ce postulat soit renvoyé pour étude et discussions à une commission.

Nicole Rivet

Geneviève Pasche

Emina Ibrahimovic

Jean Wilfrid Fils-Aimé

Annexe au texte Postulat pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac.

Quelques arguments retenus par le groupe de travail :

- la mobilité cycliste est favorable à l'environnement notamment parce qu'elle contribue aux baisses d'émission de CO2 et des pollutions sonores, tout en investissant un espace limité ;
- de nombreuses études attestent que la mobilité cycliste - même électrique - est bonne pour la santé puisqu'elle favorise le mouvement ;
- des aménagements cyclistes sûrs et fluides encouragent et soutiennent le recours au vélo pour se rendre au travail, à l'école ou en formation, pour les loisirs individuels ou en famille ;
- des aménagements cyclistes favorisent une cohabitation tranquillisée avec le trafic motorisé ;
- le développement touristique d'une voie cycliste telle que préconisée ici constitue une offre et un atout supplémentaires pour la Riviera, tant pour les séjours en villégiature que pour les usagers d'un itinéraire entre Villeneuve et Vevey – actuellement d'ailleurs déconseillé par le site SuisseMobile en raison de sa dangerosité ;
- la promotion de la mobilité douce fait partie intégrante d'un projet d'agglomération. Cette réalisation pourra faire partie de la démarche RIVELAC.